



FORMULAIRE DE PARTICIPATION BAYROL VIP 2024

1. Complétez tous les champs du formulaire ci-dessous

Nom du piscinier :

Ville du piscinier :
.....

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

2. Imprimez une photocopie de votre facture ou ticket de caisse, sur laquelle seront entourés la date, le nom du(des) produit(s) BAYROL et la(les) quantité(s) achetée(s)
3. Envoyez le tout par courrier **AU PLUS TARD LE 15 DECEMBRE 2024** (cachet de la Poste faisant foi) : BAYROL FRANCE SAS - Opération BAYROL VIP 2024 - 2 Chemin des Hirondelles - CS 19548 - 69572 DARDILLY

J'accepte le règlement de l'opération (disponible sur www.bayrol.fr/programme-vip-bayrol)

En cas de refus, ma participation ne sera pas prise en compte

J'accepte que mes données soient utilisées pendant un an pour recevoir des informations de la part de la société BAYROL France.

En cas de refus, mes données seront automatiquement supprimées à la clôture de l'opération.

Rappel des conditions de participations :

Offre valable en France métropolitaine pour tous les achats BAYROL effectués sur la période du 1^{er} mars au 30 novembre 2024.

Cumulez des Euros et bénéficiez de réductions jusqu'à 65€

- 180€ d'achats = 5€ en chèque de fidélité
- 350€ d'achats = 15€ en chèque de fidélité
- 500€ d'achats = 30€ en chèque de fidélité
- 650€ d'achats = 45€ en chèque de fidélité
- 800€ d'achats = 65€ en chèque de fidélité

Le mois suivant votre participation, vous choisissez de recevoir un chèque de fidélité du montant du palier atteint ou vous continuez à accumuler des Euros pour accéder au palier supérieur. Le chèque de fidélité sera à dépenser chez le piscinier où vous avez effectué vos achats.

Le solde des Euros non utilisés sera reporté sur la cagnotte du mois suivant. A la clôture de l'opération (15 décembre 2024), le solde des points restant sera définitivement perdu.

Aucun report ne sera effectué sur 2025.

Le chèque est un chèque de réduction, à valoir sur vos prochains achats. Il est envoyé à votre domicile et libellé au nom du piscinier. Possibilité de recevoir 1 chèque maximum par mois et par foyer.

Conditions de remboursement complètes disponibles sur www.bayrol.fr/programme-vip-bayrol.

En cas de question, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : PromoFrance@bayrol.eu